

Lycée de l'ENNA

CHS

31 mars 2026





CHS 31 mars 2026

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2 - ETAT DES LIEUX DU DUERP

3 – POINT SECURITE

4 – POINT SURETE : ACCES AU SITE ET RELATIONS AVEC LA REGION

5 – REGISTRES

6 – FORMATION SST



CHS 31 mars 2026

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE



CHS 31 mars 2026

2 - DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, est un outil obligatoire pour identifier, évaluer et prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnels, élèves et stagiaires.

Le nôtre est en cours d'actualisation.

- Contact avec M. Florent VILLALBA MOLERO, Conseiller de Prévention Départemental
- Outre la documentation et les conseils il propose de participer à un de nos prochains CHS.



CHS 31 mars 2026

2 - DUERP



Signé

Saint-Ouen-sur-Seine, le 2 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les proviseurs et
secrétaires généraux

Objet : Mise à jour du DUERP et du PAPRI Pact dans les EPLE

Madame, Monsieur le Proviseur,

La prévention des risques professionnels est essentielle pour améliorer les conditions de travail des agents techniques territoriaux, prévenir les accidents de travail et le maintien dans l'emploi des agents. Pour rappel, les accidents de travail sont responsables de 17% de l'absentéisme au sein des établissements.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) sont les documents pivot à partir desquels toute politique de prévention se construit.

Leur réalisation en concertation avec le collectif de travail, leur diffusion et leur mise à jour régulière contribuent à la robustesse de cette démarche.

Conscients de ces enjeux et afin de vous accompagner dans l'élaboration de votre DUERP, nous avons mis à disposition des EPLE un référentiel des risques métiers des agents régionaux, en complément des outils proposés par les rectorats. Ce document est accessible sur le site région ([Prévention risques professionnels et santé au travail - Site Île-de-France - IDF](#)). Les assistants de prévention que vous avez nommés sont formés et en capacité de contribuer utilement à la définition des risques inhérents à leurs activités.

Conformément aux articles L. 4121-1, L. 4121-2 et suivants du code du travail et à la circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique, la Région, en tant qu'employeur, a la responsabilité de veiller à ce que ce travail d'évaluation et de maîtrise des risques soit effectif dans chaque établissement.

La finalité du processus est la mise en place et le suivi de mesures protectrices pour le collectif de travail. Mais il s'agit aussi de sécuriser juridiquement les équipes de direction et l'employeur régional face au risque pénal si un événement grave survenait.



CHS 31 mars 2026

3 - DUERP

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir renseigner avant la fin de l'année 2025 le formulaire flash (moins d'une minute) via le lien suivant :

[Le DUERP document pivot de la politique de prévention – Remplir le formulaire](#)

Vous aurez l'occasion, en janvier prochain, de faire un point d'étape plus global avec les services sur le déploiement des différents axes de la politique de prévention déclinée dans la convention de gestion 2025-2028, comme annoncé en septembre dernier.

Sachant pouvoir compter sur votre implication.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes salutations distinguées.

*En vous remerciant très sincèrement
pour votre contribution si importante pour
la réussite de ce chantier commun.*

Xavier DAUDIN-CLAVAUD



CHS 31 mars 2026

3 - DUERP



DSDEN 93 – DAGEFI – VILLALBA MOLERO Florent – 01 Septembre 2024

TABLE DES MATIERES

Risque de chute de plain-pied	4
Risque de chutes de hauteur	5
Risque lié à la manutention (manuelle et mécanique)	6
Risque lié aux circulations dans l'établissement	7
Risque lié aux effondrements et chutes d'objets	8
Risque lié aux machines et aux outils (Equipements de travail)	9
Risque et nuisance lié au bruit	10
Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets (chimique)	11
Risque d'incendie et d'explosion	12
Risque lié à l'électricité	13
Risque lié à l'éclairage	14
Risque lié à l'utilisation de l'écran (bureau)	15
Risque lié aux ambiances climatiques	16
Risque lié au manque d'hygiène (HACCP)	17
Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	18
Risque lié au manque de formation	19
Risque routier	20
Risque biologique	21
Risque lié au stress (Psychosociaux)	22
Risque lié aux agressions physiques	23
Autres situations de risque	25
Risques liés au travail isolé	26
Risques liés au travail en bureau partagé	27
Risques liés aux rayonnements	28
Risques liés au travail de nuit	29
Risques liés au travail confiné	30
Risques naturels	31
Risques liés aux nanoparticules	32
Risques de noyade et d'enlèvement	33
Risque amiante	34
Risques liés aux conduites addictives	35
Risques liés au contact avec la faune et la flore	36



CHS 31 mars 2026

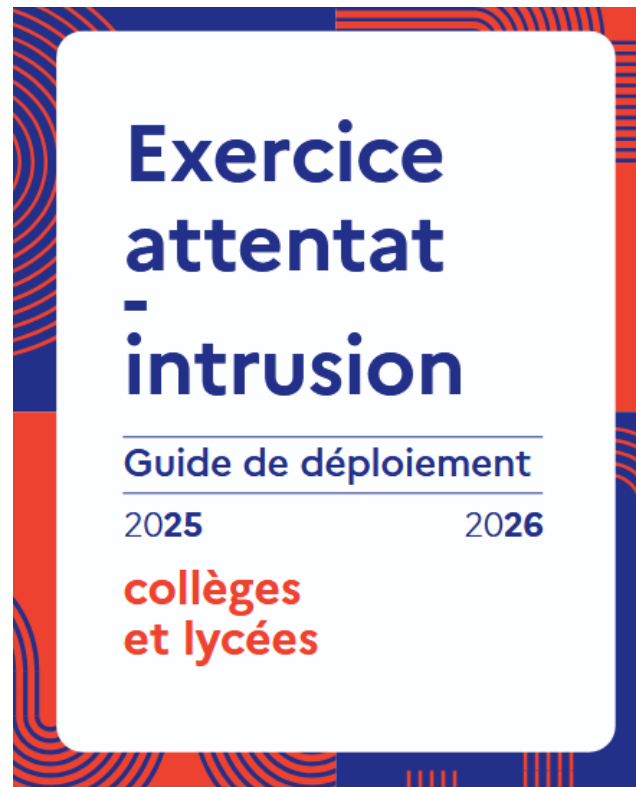
3 - POINT SECURITE



CHS 31 mars 2026

4 - POINT SURETE

- PPMS





CHS 31 mars 2026

4 - POINT SURETE

- PPMS Nouvel exercice programmé avec l'UPEC le mercredi 8 avril 2026
- Programmé à 9h30
- Scénario exercice attentat intrusion
- Objectif 1: utiliser le système d'alerte récemment installé avec messages informatifs.
- Objectif 2: corriger les dysfonctionnements constatés lors du premier exercice avec une meilleure information des personnels.



CHS 31 mars 2026

4 - POINT SURETE

-Travaux de sécurisation.

- Système de vidéo-protection totalement opérationnel
- Capture possible et plusieurs fois utilisée
- Nécessaire adaptation: fraudes nombreuses au début et baisse régulière des incivilités.



CHS 31 mars 2026

4 - POINT SURETE

-Travaux de sécurisation.



CHS 31 mars 2026

5 - REGISTRES

- Pas de nouvelle mention sur les registres
- Acquisition de nouveau registres « infalsifiables » après la visite de représentants syndicaux de la CFDT le 31 mars 2026.
- Registres consultables dans le bureau de la secrétaire de direction



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Fiche descriptive d'action 2025-2026	
Axe du projet académique :	Projet académique 2020-2024 : Donner à tous les élèves les outils pour devenir autonomes et mobiles. - Premier axe : Fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite - Priorité 2 : Amener chaque élève à se projeter dans son avenir professionnel par des expériences concrètes. - Troisième axe : Engager les élèves à s'ouvrir au monde : citoyenneté [...] - Priorité 1 : Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République. Projet académique 2026-2030 : Agir, innover, partager. - Idée directrice : Une académie engagée pour construire des parcours réussis et ambitieux. - Ambitions 8 et 9 : Excellence et Devenir des élèves. - Idée directrice : Une académie riche de ses contrastes au bénéfice de tous ses élèves. - Ambitions 7 et 13 : Inclusion et égalité. - Idée directrice : Une académie attentive source d'expériences, de formation et d'opportunités pour ses personnels (pour les personnels).



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Axe du projet d'établissement

Projet d'établissement 2024-2028 LYC Application ENNA : Former un citoyen, un professionnel responsable et autonome.

- Axe : pédagogie adaptée et qui répond aux besoins : insertion et persévérance.

Optimisation des compétences – Valorisation PFMP

- Axe : Rendre les lycéens plus autonomes dans leur environnement et leur fournir les outils de leur émancipation.

Encourager les poursuites d'études et favoriser l'ambition

- Axe : Former des citoyens éclairés et solidaires partageant les valeurs de la République.

Passeport santé / Promotion d'un comportement citoyen.

- Axe : Faire du lycée un espace de bien être au service des usagers (pour les personnels).

Bien-être des lycéens et personnels / amélioration des conditions de travail et prise en compte des RPS.

Intitulé de l'action

L'enseignement de la santé et sécurité au travail dans les diplômes professionnels, ainsi que pour les personnels, par la formation à la certification

« **sauveteur secouriste du travail** » (SST).



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Coordonnateur du projet	M. CHASSAIN et M. MONNARD
Contexte (diagnostic, analyse des besoins éducatifs, indicateurs qualitatifs et quantitatifs)	L'enseignement de la santé et sécurité au travail, composante essentielle des diplômes professionnels, répond à un enjeu de prévention des risques professionnels auprès des élèves et apprentis, futurs salariés. Il mobilise les acteurs de la formation et nécessite la mise à disposition d'outils pédagogiques. Au plan national, Les 18-24 ans ont près de 2 fois plus d'accidents du travail que la moyenne des salariés. » (Source : statistiques annuelles d'accidents du travail de la CNAMTS) 2,5 fois plus importante d'après l'INRS, qui précise que « c'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi ». Cependant, cette même étude précise que « les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont 2 fois moins d'accidents du travail que les autres. » (Source : accidentologie-jeunes, site de l'INRS, 2018) Au plan local, sur les 50 Sites d'évaluation des diplômes de DUT/DEP



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Au plan local, sur les 58 fiches d'évaluation des risques du DUERP, 47 fiches concernaient les ateliers de structures métalliques et MELEC (données de 2024, antérieures aux travaux de la commission de sécurité).

De plus, l'établissement manque de personnels médico-sociaux formés et disponibles, ainsi que de personnels formés au SST (M. DEFOSSE et les deux FoSST seulement). Enfin, les formations MELEC et métiers des Structures métalliques & Alu-Verre, proposées au lycée d'Application de l'ENNA forment à différents métiers répertoriés dans le secteur du BTP. C'est l'un des secteurs les plus sinistrés, avec un taux élevé d'accidents graves pouvant conduire à une incapacité permanente, voire le décès.

(Source : statistiques nationales de la sinistralité de l'Assurance Maladie - Risques professionnels , 2025 sur les chiffres de 2018)



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

C'est pour cela que nous proposons une action d'enseignement de la santé et sécurité au travail dans les diplômes professionnels, ainsi que pour les personnels, par la formation à la certification « **sauveteur secouriste du travail** » (SST).

Les articles D. 312-40 à D. 312-42 du code de l'éducation prévoient d'ores et déjà, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat :

- une sensibilisation à la prévention des risques ;
- l'information sur les missions des services de secours ;
- une formation aux premiers secours ;
- un enseignement des règles générales de sécurité.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Le SST est déjà prévu dans le référentiel de PSE en CAP. On retrouve la formation dans le module C8 (la gestion des situations d'urgence). Les éléments fondamentaux sont abordés en classe. Les élèves de CAP sont formés en terminale, cette formation est évaluée sur 5 points et rentre en compte dans l'évaluation par CCF de la matière.

Les élèves de baccalauréat professionnel ne sont pas directement soumis à cette obligation, bien que cela rentre dans le cadre du référentiel de PSE dans le module C4 (l'assistance et le secours en milieu professionnel). De plus, il y a des obligations éducatives à former les apprenants dans le cadre du continuum éducatif de la formation aux premiers secours civiques :

- Le Code de l'éducation (art. L.331-1) prévoit que les établissements assurent la formation à la santé et à la prévention des risques.
- Le BOEN du 30 juillet 1998, encore référent pour le cadre général, recommande explicitement le recours à la formation SST pour les élèves en lycée professionnel.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Contexte - Suite

Le référentiel de formation du bac professionnel, notamment dans les secteurs industriels (électricité, construction métallique, maintenance, etc.), comporte des compétences liées à la prévention des risques et aux gestes de premiers secours. La formation SST est le moyen le plus complet et reconnu de valider ces compétences, reconnu par le monde du travail et valorisant pour les élèves et leur future insertion professionnelle.

Cette proposition d'action de formation doit pouvoir accompagner les élèves dans leur formation scolaire, professionnelle, civique. Mais aussi le chef d'établissement dans ses différentes obligations éducatives, liées aux référentiels de formation, ainsi qu'aux obligations générales de sécurité et d'organisation des secours internes.

Objectif 1 : Former annuellement 4 classes (environ 96 élèves par an).

L'ensemble des élèves ne peuvent être formés. En effet, les deux formateurs SST de l'établissement ne peuvent à eux-seuls former tout l'établissement au cours d'une seule année scolaire. Nous proposons donc de réaliser les formations aux élèves aux classes de deuxième année de CAP ainsi qu'aux élèves des classes de MELEC et METAL. Nous proposons de nous concentrer sur ce public au vu des différentes données susnommées.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Objectif 2 : Réaliser une formation annuelle des personnels afin répondre aux attentes légales, ainsi qu'aux besoins de sécurité, de prévention, de formation.

Par la formation, les FoSST (formateurs SST) peuvent accompagner un ou plusieurs personnels pour devenir, à leur tour, FoSST, afin de pouvoir compléter l'offre de formation, ainsi que diminuer la pression sur les seuls deux FoSST présents.

Objectif 3 : Articuler des missions de formation SST et PSC (à moyen terme). M. CHASSAIN, en tant que FoPSC (formateur premiers secours citoyen), peut articuler ses futures missions de formation avec les missions de SST, afin de former le public qui ne peut être formé pour l'instant, comme les élèves en

formation BacPro CIEL, ou bien les personnels volontaires, en complément de ceux formés au SST.

La certification PSC ne dure que 7h, concrètement aux 14h nécessaires au SST.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Nombre d'élèves	4 classes, environ 96 élèves
Acteurs (Statut et champ d'intervention)	Les formateurs SST : M. CHASSAIN et M. MONNARD. La formation est coordonnée avec les précédentes formations SST de M. MONNARD.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Objectifs, contenus, organisation et calendrier de l'action	- Le premier objectif est de répondre au besoin de formation des élèves de baccalauréat professionnel et ceux inscrits en certificat d'aptitude professionnel, pour être en adéquation avec les attentes réglementaires, ainsi qu'avec les référentiels, dont de prévention santé environnement. Le but étant aussi de sensibiliser aux actions de prévention pour faire en sorte que les élèves, futurs salariés et citoyens, deviennent des acteurs de la prévention en entreprise et des citoyens solidaires capables de comportements civiques. - Ensuite, de disposer d'un vivier de personnels et d'enseignants, d'enseignement général et professionnel, formés aux premiers secours, afin de leur permettre d'intervenir dans des situations d'assistance en réalisant les gestes de premier secours, dans le cadre d'une action citoyenne, et dans le cadre du travail, au lycée professionnel. Chaque session de formation au SST comptabilise 14 heures devant 12 apprenants maximum. Face à cette contrainte horaire, et en continuité avec les actions de formation précédentes de M.MONNARD, chaque classe peut être formée en 2 sessions, de 2 jours chacun, soit 7h par journée, de 9h à 17h, avec 1h de pause méridienne.
--	---



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Critères et modalités d'évaluation	Évaluation des compétences citées dans les objectifs du projet Chaque élève sera évaluée par des mises en situation d'accident simulées au cours desquelles il devra mettre en œuvre les différentes conduites à tenir apprises lors de la formation. À la fin de la formation, après enregistrement sur la plateforme OGELI, l'apprenant recevra son diplôme SST.
Valorisation du projet	- Le projet pourrait être valorisé par des capsules vidéo à destination des cours de PSE et pour les formations SST de l'année 2026-2027. - Mise en valeur sur le site internet du lycée.



CHS 31 mars 2026

6 - FORMATION SST

Récapitulatif de la commande

Sous-total HT	1 770,40 €
---------------	------------

Frais de livraison	0,00 €
--------------------	--------

Total HT	1 770,40 €
-----------------	-------------------

TVA	354,08 €
-----	----------

Total TTC	2 124,48 €
------------------	-------------------



CHS 31 mars 2026

MERCI